



Les services d'eau et d'assainissement dans les objectifs de développement durable

Document de travail
Version octobre 2016

Sommaire

Introduction	5
Des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Objectifs du Développement Durable	6
Historique des OMD et ODD.....	6
Les acteurs institutionnels des Objectifs de Développement Durable.....	8
Au niveau international.....	8
Pour la thématique Eau/Assainissement.....	9
En France	10
Définition et mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable	11
Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le secteur de l'eau et l'assainissement	11
La définition des ODD.....	13
L'eau et l'assainissement dans les autres ODD	15
La définition du cadre mondial d'indicateurs de suivi des ODD	16
Le suivi mondial de l'ODD 6	16
Du suivi national au suivi mondial de l'ODD 6 : une approche progressive	18
Les services d'eau et d'assainissement dans l'ODD 6	19
Cible 6.1 : Eau potable.....	19
Cible 6.2 : Assainissement et hygiène.....	22
Cible 6.3 : Pollution des ressources et gestion des eaux usées.....	26
La prise en compte des lieux publics dans les services d'eau et d'assainissement.....	27
Annexe 1 : Bibliographie.....	29
Annexe 2 : Liste des cibles et indicateurs associés de l'ODD 6, tels que validés par la 47^{ème} Commission statistique de l'ONU en mars 2016.....	32

Liste des abréviations

COP	Conference Of Parties (Conférence des Parties, en français)
ECOSOC	Conseil Economique et Social de l'ONU
HLP	High Level Panel (Panel de Haut Niveau, en français)
ISIC	International Standard Industrial Classification
JMP	Joint Monitoring Program (Programme Commun de suivi, en français)
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OWG	Open Working Group
PFE	Partenariat Français pour l'Eau
UN	United Nations
SDG	Sustainable Development Goals (voir ODD)
SEEA	System of Economic-Environmental Accounting
WHO	World Health Organization (voir OMS)

Introduction

En septembre 2000, huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) étaient déterminés lors du Sommet du Millénaire. Ces objectifs, déclinés en différentes cibles à atteindre, définissaient un plan d'action global pour le développement visant à s'affranchir de la pauvreté à l'horizon 2015. Une des caractéristiques principales de ce programme était de définir et mettre en place des indicateurs de progrès, suivis annuellement par l'Organisation des Nations Unies (ONU). La question de l'eau était essentiellement présente à travers la seule dimension de l'accès à un approvisionnement en eau potable, en tant que cible de l'objectif 7 « Préserver l'environnement ». La thématique de l'assainissement, absente dans la formulation initiale des OMD, n'était apparue que deux ans plus tard et ciblait l'accès à des services d'assainissement de base.

Quinze ans plus tard, avec la conclusion du programme pour le Millénaire, un nouveau programme a été adopté lors du Sommet sur le Développement Durable en septembre 2015. Suite à différents processus de consultations (nationale, internationale, au niveau des États et au niveau de la société civile) basées sur les enseignements tirés des OMD, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles ont été définis pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique jusqu'en 2030. Dans le nouvel agenda post-2015, l'eau a gagné une place plus importante et apparaît à présent comme l'un des 17 objectifs. Cette place pour un ODD spécifique à l'eau a été possible grâce à une approche coordonnée entre l'ensemble des acteurs de l'eau, tant ceux se préoccupant de la gestion de la ressource, que ceux mobilisés sur les services d'eau et d'assainissement. L'ODD 6 qui vise à « garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » se décline en huit cibles spécifiques.

Les activités du pS-Eau interviennent dans le cadre de l'ODD 6 et en particulier sur les trois premières cibles : pour l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement adéquats et gérés en toute sécurité.

Cette note a pour objectif de rappeler le contexte d'élaboration des ODD ainsi que de fournir un éclairage sur la prise en charge de la question de l'eau et de l'assainissement dans les ODD. Ceci doit pouvoir permettre aux acteurs du secteur de replacer leurs actions dans le contexte des ODD. Il est à noter que certaines formulations des indicateurs n'ont pas encore été officiellement validées. Ce document sera actualisé au fur et à mesure de l'avancée des processus internationaux.

Des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Objectifs du Développement Durable

Historique des OMD et ODD

2000

Définition des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le Sommet du Millénaire, du 6 au 8 septembre 2000, s'est conclu avec l'adoption par les 189 États Membres de la [Déclaration du Millénaire](#), qui énonce **huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**. La thématique de l'eau est abordée dans l'objectif 7 « Préserver l'environnement », mais l'assainissement n'est pas mentionné.

2002

Le Projet du Millénaire : recommandations pour la réalisation des OMD

De 2002 à 2006, le Projet Objectifs du Millénaire a regroupé un panel de spécialistes mandatés par le Secrétaire général de l'ONU. Ils publient leurs recommandations dans un rapport intitulé « [Investir dans le développement : plan pratique de réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement](#) ».

Le Sommet mondial du Développement Durable : ajout d'une cible sur l'assainissement dans les OMD

Lors du Sommet mondial de Johannesburg en septembre 2002, une cible spécifique sur l'assainissement est ajoutée. La version finale de la cible 7.c de l'OMD7 devient :

Cible 7.C - Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

2008

La Réunion de haut niveau sur la réalisation des OMD

Le 25 septembre 2008, une réunion de haut niveau sur la réalisation des OMD effectue **un bilan mitigé des OMD à mi-parcours**. Des progrès réels ont été accomplis, notamment pour l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau. Mais de fortes disparités sont constatées, aux niveaux international et national.

2010

Le Sommet mondial de 2010 : un plan mondial pour les OMD

Le Sommet de 2010 s'est conclu avec l'adoption d'un **plan d'action mondial** intitulé « [Tenir les promesses: tous unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement](#) » et la promesse d'une aide de plus de 40 milliards de dollars au cours des cinq années suivantes par les différents acteurs institutionnels.

2013

Fin des OMD, préparation vers l'après-2015

Plusieurs contributions aux réflexions de l'ONU sur le post-2015 ont été réalisées :

- ❖ Mai 2013 : [rapport du Panel de Haut Niveau](#) sur le cadre post-2015
- ❖ Juin 2013 : rapport du [Sustainable Development Solutions Network](#)
- ❖ 25 Septembre 2013 : un sommet spécial sur les OMD a réaffirmé l'engagement des États à atteindre les OMD.

2015

La conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement

Du 13 au 16 juillet 2015, cette [conférence internationale](#) (la troisième, après Monterrey en 2002 et Doha en 2008) a discuté des pistes de financement du développement, en lien notamment avec la mise en œuvre du Programme de Développement Durable. Le résultat de la conférence intègre la question climatique et les ODD mais soulève des critiques pour son manque d'ambition.

Un nouveau Programme de Développement Durable et la définition de nouveaux objectifs pour 2030

Lors du Sommet du 25 au 27 septembre 2015, les États Membres de l'ONU ont adopté un nouveau [Programme de Développement Durable](#), qui comprend un ensemble de **17 objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030**. Le nouveau programme se base sur les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000.

L'ODD 6 est consacrée aux problématiques liées à l'eau. Il se décline en huit cibles spécifiques qui reprennent les thématiques d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement et d'hygiène ainsi que la protection de la ressource et des écosystèmes liés à l'eau.

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

La Conférence des Parties 21 (COP21) et l'Accord de Paris

A l'issue de la COP 21 (30 novembre - 11 décembre 2015), les États Membres de l'ONU adoptent la Convention-cadre sur les changements climatiques, nommée [Accord de Paris](#), le 12 décembre 2015. Cet accord fixe pour objectif de **contenir la hausse des températures en-deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C**. La réalisation des ODD se fait en adéquation à la mise en œuvre de cet accord.

A partir de 2015, la définition d'indicateurs de suivi pour les ODD

- ❖ Mars 2015 : la 46^{ème} session de la [Commission statistique de l'ONU](#) a créé un [Groupe d'experts et inter-institutions](#) chargé de définir des indicateurs pour les ODD et de soutenir leur mise en œuvre. Ce groupe s'est réuni lors de différentes sessions (juin 2015, octobre 2015, mars 2016) et a tenu des consultations ouvertes afin d'établir des propositions pour les indicateurs.
- ❖ 8-11 Mars 2016 : la 47^{ème} session de la Commission statistique de l'ONU a adopté le [cadre global d'indicateurs de mesure des ODD](#) proposé par le groupe d'experts et inter-institutions. Ce cadre global d'indicateurs doit être présenté au Conseil économique et social (ECOSOC) et à l'Assemblée générale de l'ONU pour son adoption définitive.
- ❖ Mai 2016 : 5^{ème} rencontre du Panel de Haut Niveau pour discuter du cadre global d'indicateurs et définir les prochaines étapes pour l'organisation du prochain forum mondial.

2016

Les acteurs institutionnels des Objectifs de Développement Durable

Les tableaux suivants regroupent certains acteurs clés impliqués dans les processus des ODD, en s'inspirant notamment de la note de synthèse des acteurs et des processus institutionnels et civils des ODD réalisée par la Coalition Eau et disponible à la page : <http://www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/Note-Processus-post-2015-Janvier-2015.pdf>.

Au niveau international

Assemblée générale des Nations Unies	<p>Lors des sommets mondiaux, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les programmes de développement au niveau mondial (Programme du Millénaire pour le développement en 2000, Programme de Développement Durable en 2015).</p> <p>http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F</p>
Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de Développement Durable	<p>Le Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les ODD, a rassemblé de janvier 2013 à juillet 2014 des représentants de 70 pays partageant 30 sièges. La France y a partagé un siège avec l'Allemagne et la Suisse.</p> <p>Le travail de l'OWG a établi la proposition des 17 Objectifs de Développement Durable.</p> <p><i>En anglais : Open Working Group (OWG)</i></p> <p>https://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html</p>
Commission Statistique des Nations Unies	<p>C'est une commission technique du Conseil économique et social des Nations Unies. Lors de sa 4^{ème} session, elle a adopté le cadre global d'indicateurs de mesure, qui permettra de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).</p> <p><i>En anglais : UN Statistical Commission</i></p> <p>http://unstats.un.org/unsd/statcom</p>
Groupe d'experts et inter-institutions	<p>Le Groupe d'experts et inter-institutions sur les indicateurs des Objectifs de Développement Durable a été chargé par la Commission Statistique des Nations Unies, en mars 2015, d'établir le cadre global d'indicateurs de mesure.</p> <p><i>En anglais : Inter-agency and Expert Group on SDG Indicators (IAEG-SDGs)</i></p> <p>http://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/</p>
Forum Politique de Haut Niveau	<p>Le rôle fonctionnel du HPLF comprend, entre autres : la définition de l'agenda politique, l'intégration, la mise en œuvre, le contrôle et la révision des objectifs notamment par la production d'un rapport annuel mondial sur le développement durable et l'identification des problématiques émergentes. Y prennent part notamment les 9 Groupes majeurs, représentants de la société civile (femmes, enfants et jeunes, ONG, autorités locales, etc.).</p>

	<p><i>En anglais : High Level Political Forum (HLPF)</i> https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf</p>
<p>Panel de Haut-Niveau pour le développement de l'Agenda Post-2015</p>	<p>Le Panel de haut niveau des experts sur l'agenda post-2015 a rendu public un rapport en mai 2013, avec des recommandations et une proposition d'objectifs pour le cadre post-2015.</p> <p><i>En anglais : High Level Panel (HLP)</i> http://www.post2015hlp.org/about/</p>

Pour la thématique Eau/Assainissement

<p>ONU-Eau</p>	<p>ONU-Eau centralise la réflexion au niveau international dans le secteur de l'eau et l'assainissement et compile les propositions des acteurs pour élaborer une proposition cohérente et unifiée.</p> <p><i>En anglais : UN Water</i></p>
<p>Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement</p>	<p>Ce programme est le dispositif officiel du système des Nations Unies chargé de l'information sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD. Le programme poursuit sa mission de suivi de l'ODD 6 spécifiquement sur les cibles 6.1 et 6.2 liées à l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il publie des rapports d'avancement et collecte les données pays et relatives aux indicateurs.</p> <p><i>En anglais : WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation (JMP)</i> http://www.wssinfo.org/</p>
<p>GEMI</p>	<p>L'initiative de suivi intégré des cibles ODD liées à l'eau et à l'assainissement (GEMI) a été créée en 2014 pour le suivi de l'ODD 6 et vise principalement l'intégration et le développement des efforts de suivi existants concernant le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau, l'utilisation de l'eau et l'efficacité de celle-ci, la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes liés à l'eau (cibles ODD 6,3 à 6,6).</p> <p><i>En anglais : Integrated monitoring of water and sanitation related SDG targets</i></p>
<p>GLAAS</p>	<p>L'Analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) d'ONU-Eau vient compléter les initiatives GEMI et JMP sur le suivi de l'ODD 6. GLAAS assurera le suivi des cibles 6.a et 6.b sur les moyens de mise en œuvre.</p> <p><i>En anglais : Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water</i></p>
<p>Panel de Haut Niveau pour l'Eau</p>	<p>Le Panel de Haut Niveau pour l'eau est composé de 10 chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que de conseillers spéciaux nommés par le Secrétaire général des Nations Unies, chargés de mobiliser les réseaux et ressources pour la réalisation de l'ODD 6.</p> <p><i>En anglais : High Level Panel on Water</i> https://sustainabledevelopment.un.org/topics/waterandsanitation/hlpw</p>
<p>Conseil Mondial de l'Eau</p>	<p>Le Conseil mondial de l'eau est une plate-forme multilatérale d'ONG, d'organisations de la société civile et de gouvernements sur la réduction des problèmes liés à l'eau. Le Conseil souhaite contribuer au processus post-2015 afin que l'eau devienne une priorité de la communauté internationale, notamment en s'appuyant sur le Forum Mondial de l'Eau qui aura lieu au Brésil en 2018.</p> <p><i>En anglais : World Water Council</i> http://www.worldwatercouncil.org/fr/</p>

En France

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer	<p>Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) coordonne la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Développement Durable en France.</p> <p>Comme 22 autres pays du monde, la France s'est portée volontaire pour mener une revue nationale en 2016 et la présenter au forum politique de haut niveau de juillet 2016. Un rapport est en cours d'élaboration et sera remis à l'ONU en juin.</p> <p>http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-objectifs-de-developpement,47591.html</p>
Partenariat Français pour l'Eau	<p>Le PFE, partenariat multi-acteurs des acteurs français de l'eau vise à faire connaître et à promouvoir au plan international l'approche et l'expertise française en matière de gestion de l'eau. Il a constitué des groupes de travail sur le climat et les ODD qui œuvrent à promouvoir la place de l'eau au sein de ces deux thématiques.</p> <p>https://www.partenariat-francais-eau.fr/</p>

Définition et mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable

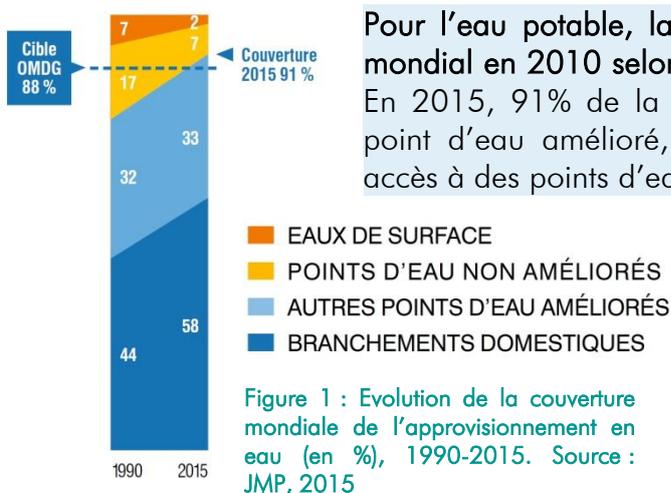
Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le secteur de l'eau et l'assainissement

Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement a servi de base à la construction du nouveau Programme de Développement Durable. Effectué à partir de 2013 jusqu'en 2015, il a fait état d'améliorations importantes pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, même si de nombreux points restent à améliorer.

Les OMD traitaient essentiellement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en utilisant deux indicateurs, relatifs à la cible 7.c, « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base » :

- la proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée (7.8)
- la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées (7.9).

La cible 7.c a été partiellement atteinte.



Pour l'eau potable, la cible 7.c aurait été atteinte au niveau mondial en 2010 selon le Programme commun OMS/UNICEF. En 2015, 91% de la population mondiale aurait accès à un point d'eau amélioré, laissant le nombre de personnes sans accès à des points d'eau améliorés à 663 millions¹.

Figure 1 : Evolution de la couverture mondiale de l'approvisionnement en eau (en %), 1990-2015. Source : JMP, 2015

L'objectif pour l'assainissement n'a pas été atteint en 2015. En 2015, 68% de la population mondiale a accès à un service d'assainissement amélioré mais 2,4 milliards de personnes manquent encore d'installations sanitaires de base, tels que des toilettes ou des latrines. Parmi elles, 946 millions de personnes défèquent à l'air libre¹.

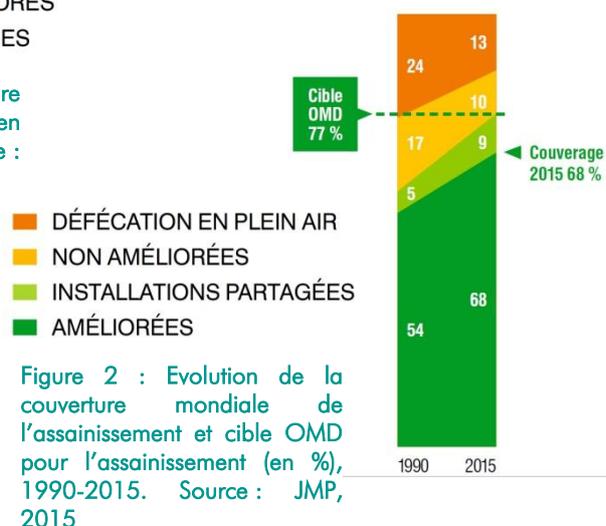


Figure 2 : Evolution de la couverture mondiale de l'assainissement et cible OMD pour l'assainissement (en %), 1990-2015. Source : JMP, 2015

¹ Statistiques du Programme commun OMS/UNICEF (2015) repris dans le [Rapport sur les ODD](#) (UN, 2016)

Le bilan des OMD a montré que, si l'accès à l'eau et à l'assainissement a progressé dans le monde depuis 2000, de grandes disparités subsistent et n'étaient pas forcément prises en compte dans le suivi des indicateurs 7.8 et 7.9 liés à la cible eau. Ainsi les progrès réalisés s'avèrent très différents d'un pays à l'autre. Les différences sont également importantes entre riches et pauvres, entre le milieu rural et le milieu urbain. Par exemple, pour l'eau, la croissance démographique en milieu rural étant faible, les progrès sont plus rapides, tandis qu'à l'inverse en milieu urbain, l'amélioration de l'accès est plus difficile car les progrès peinent à compenser la croissance démographique.

Les disparités au niveau mondial entre les milieux ruraux et urbains ont diminué, mais d'importants écarts subsistent

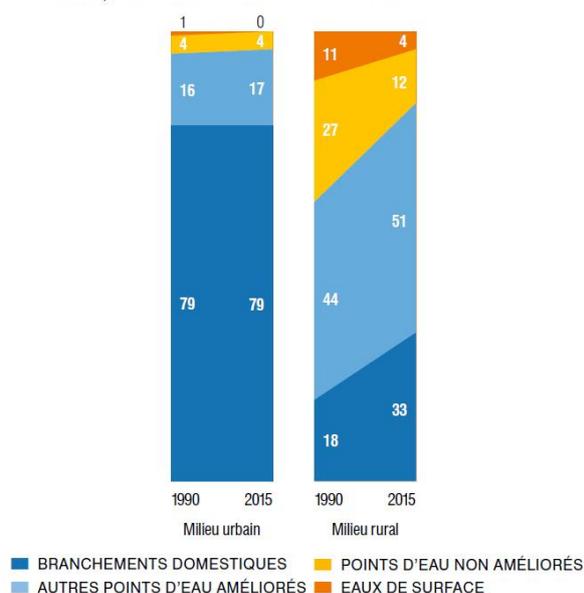


Figure 3 : Evolution de la couverture d'eau potable en milieu urbain et rural (%). Source : JMP, 2015

En dépit des progrès réalisés, la couverture d'assainissement dans les zones rurales est toujours en retard par rapport aux zones urbaines

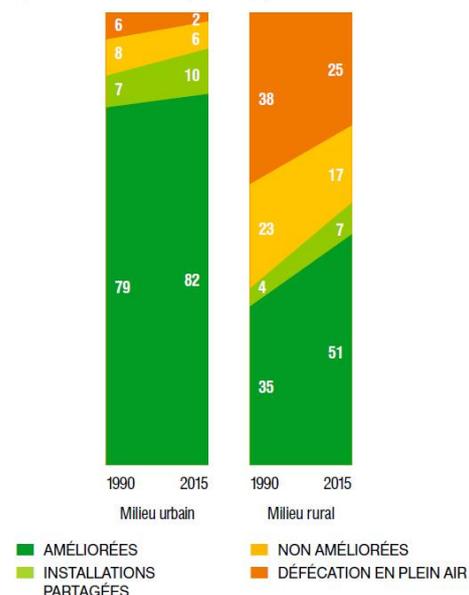


Figure 4 : Evolution de la couverture d'assainissement en milieu rural et urbain (%). Source : JMP, 2015

De plus, la place secondaire accordée à l'eau et à l'assainissement dans les OMD était contestée par les acteurs du secteur. Initialement, la cible 7.c ne comprenait qu'un volet « accès à l'eau potable ». Face aux critiques soulignant qu'il fallait également évoquer la problématique de l'assainissement, la notion d'accès aux infrastructures d'assainissement est apparue en complément de l'accès à l'eau potable à partir de 2003. Mais cet ajout posait de nouvelles questions : l'accès à un assainissement « de base » était évoqué sans pour autant en donner une définition claire et en réduisant la question de l'assainissement au seul problème de l'accès à des toilettes. De même, pour l'accès à l'eau potable, la notion de « source d'eau améliorée » apparaissait dans les indicateurs : or certaines personnes peuvent avoir accès à une eau dite « améliorée » sans pour autant que celle-ci soit potable.

La définition des ODD

Lors du Sommet sur le Développement Durable en septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau Programme de Développement Durable, qui comprend un ensemble de **17 objectifs mondiaux et 169 cibles** pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

La différence entre le nouveau programme de développement pour 2030 et le programme pour le Millénaire réside principalement dans le **souci de la durabilité**. Alors que les OMD étaient axés principalement sur les questions sociales, les ODD considèrent les différentes dimensions du développement durable : la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement (UN, 2015).



Dans ce nouveau programme, l'objectif 6 est spécifiquement dédié aux questions d'eau et d'assainissement et se décline en huit cibles (voir tableau page suivante). Les services d'eau potable et d'assainissement sont principalement concernés par les trois premières cibles (6.1, 6.2 et 6.3). Ils peuvent aussi dépendre des cibles 6.a et 6.b dans les cadres respectifs de la coopération internationale et de la participation des usagers à la gestion des services.

Les cibles 6.1 et 6.2 sont dans la continuité de l'objectif 7.c du Millénaire pour le développement et se focalisent sur l'accès universel à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène. A présent, l'accès à l'eau prend en compte les notions de disponibilité, d'accessibilité du service et de potabilité de l'eau fournie, ce qui constitue une avancée notable au regard de l'OMD 7.c dont l'objectif se limitait à l'existence d'un point d'eau, sans prendre en compte la qualité de l'eau distribuée ni la fonctionnalité et l'accessibilité à ce point d'eau. Les cibles 6.2 et 6.3 élargissent le cadre des OMD au-delà de la seule considération des infrastructures d'assainissement et couvrent à présent la filière dans son ensemble, en soulignant l'importance de la gestion et du traitement des boues.

Ces cibles appellent à un changement de paradigme : **la réalisation de l'ODD 6 devra passer de l'approche projet à visée infrastructurelle uniquement** (ce qui était globalement le cas pour l'OMD 7.c) **à une réflexion par service, plus largement systémique** qui répondra aux problématiques de gestion des services, tarification, régulation, etc.

La seconde nouveauté est l'insistance sur les notions d'équité et d'universalité de l'accès, qui devrait avoir des implications sur la manière de cibler l'aide internationale, de penser les tarifs des services existants et de mobiliser les ressources domestiques.

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Goal 6 : Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all

Cible 6.1 - D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Cible 6.2 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Cible 6.3 - D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

Cible 6.4 - D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

Cible 6.5 - D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Cible 6.6 - D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

Cible 6.a - D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

Cible 6.b - Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Target 6.1 - By 2030, achieve universal and equitable access to safe and affordable drinking water for all

Target 6.2 - By 2030, achieve access to adequate and equitable sanitation and hygiene for all and end open defecation, paying special attention to the needs of women and girls and those in vulnerable situations)

Target 6.3 - By 2030, improve water quality by reducing pollution, eliminating dumping and minimizing release of hazardous chemicals and materials, halving the proportion of untreated wastewater and substantially increasing recycling and safe reuse globally

Target 6.4 - By 2030, substantially increase water-use efficiency across all sectors and ensure sustainable withdrawals and supply of freshwater to address water scarcity and substantially reduce the number of people suffering from water scarcity

Target 6.5 - By 2030, implement integrated water resources management at all levels, including through transboundary cooperation as appropriate

Target 6.6 - By 2020, protect and restore water-related ecosystems, including mountains, forests, wetlands, rivers, aquifers and lakes

Target 6.a - By 2030, expand international cooperation and capacity-building support to developing countries in water- and sanitation-related activities and programmes, including water harvesting, desalination, water efficiency, wastewater treatment, recycling and reuse technologies

Target 6.b - Support and strengthen the participation of local communities in improving water and sanitation management

L'eau et l'assainissement dans les autres ODD

L'eau est présente dans les autres Objectifs de Développement Durable, qu'elle soit mentionnée directement ou indirectement. En particulier, l'eau a un lien fort avec les objectifs suivants :

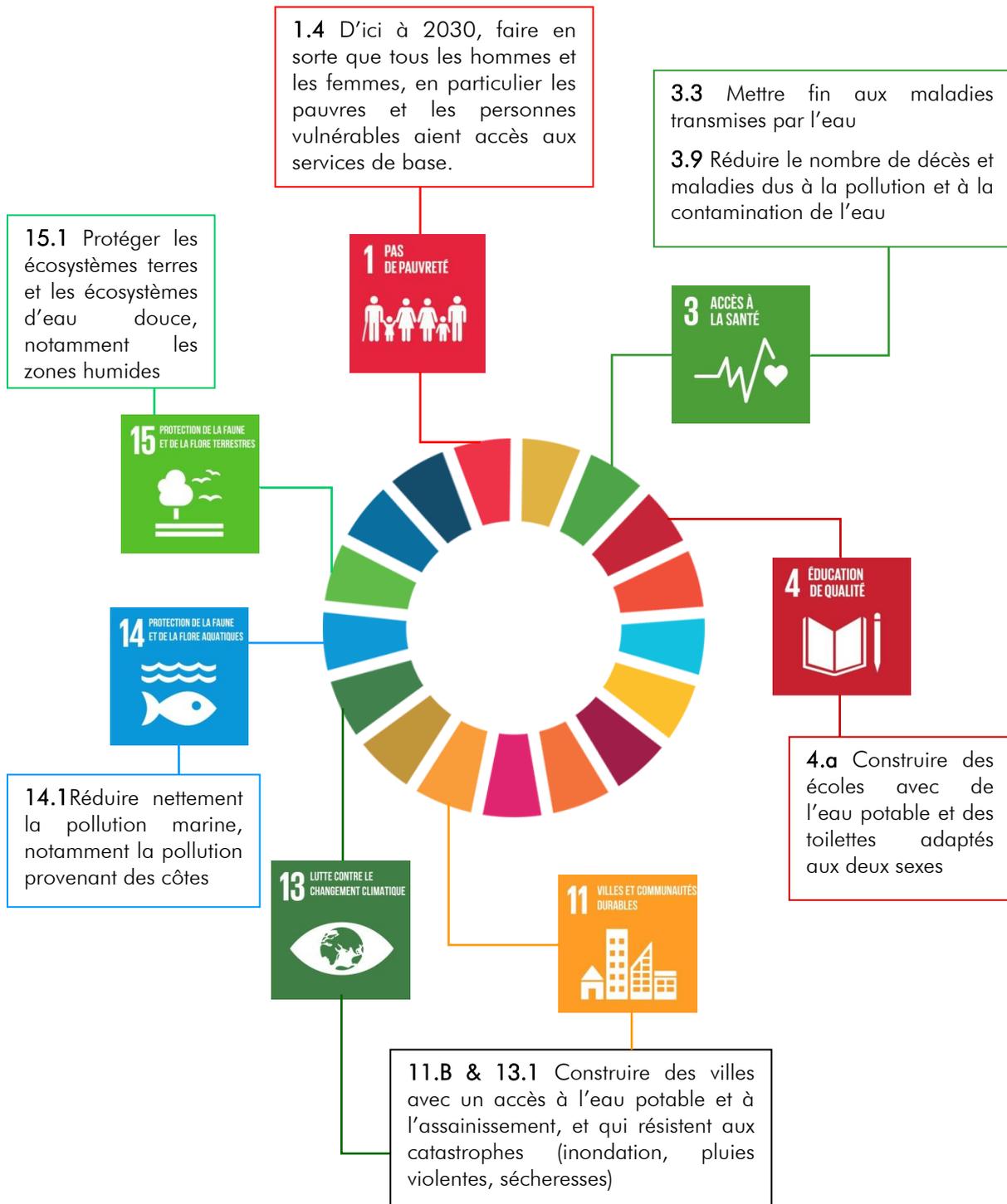


Figure 5 : la présence de la thématique Eau dans les ODD (texte tronqué dans les encadrés).

La définition du cadre mondial d'indicateurs de suivi des ODD

Les objectifs et cibles des ODD font l'objet d'un suivi par un cadre d'indicateurs mondiaux, qui seront complétés par des indicateurs nationaux et régionaux. Les cibles des ODD sont définies comme des cibles ambitieuses et mondiales, qui guideront l'action et le suivi au niveau national, chaque États Membres fixant ses propres cibles en tenant compte des circonstances nationales. Les objectifs et cibles bénéficieront d'un suivi mondial à l'aide des indicateurs des ODD, complétés par des indicateurs adaptés aux niveaux national et régional (voir le Programme de Développement, article 75).

Le cadre mondial d'indicateurs que doit élaborer le Groupe d'experts et inter-institutions chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement Durable a été approuvé par la Commission de statistique en mars 2016. Ces indicateurs devront être présentés au Conseil économique et social (ECOSOC) et à l'Assemblée générale de l'ONU avant leur validation définitive.

Les indicateurs proposés pour l'ODD 6 se basent sur différents critères, dont le **niveau de service**. Ces niveaux définissent des échelles de service pour l'eau potable et pour l'assainissement.

La nouveauté des ODD par rapport aux indicateurs des OMD est l'introduction dans ces niveaux de service de la **notion de « service géré en toute sécurité »** (« safely managed » en anglais), qui se place en haut de l'échelle, au-dessus du niveau d'approvisionnement en eau potable ou en assainissement amélioré. Le niveau « amélioré » (« improved »), qui était utilisé dans les indicateurs des OMD, correspondra dans cette nouvelle échelle à un niveau dit « basique » (« basic »).

Les indicateurs et niveaux de service associés pour l'eau potable et l'assainissement sont donnés plus en détails dans le chapitre suivant.

Le suivi mondial de l'ODD 6

Plusieurs initiatives sont mises en place par ONU-Eau pour assurer le suivi mondial des ODD. Trois mécanismes différents interviendront pour le suivi de l'ODD 6.

Cibles	Organismes ou mécanisme
6.1 et 6.2	JMP : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement En anglais : <i>Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation</i> , http://www.wssinfo.org/ JMP est la structure qui a effectué le suivi de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (OMD 7.c) et qui continuera donc le suivi des cibles 6.1 et 6.2.
6.3 à 6.6	GEMI : Suivi intégré des cibles ODD liées à l'eau et à l'assainissement En anglais : <i>Integrated Monitoring of Water and Sanitation Related SDG Targets</i> , http://www.unwater.org/gemi L'initiative GEMI a été créée en 2014 pour le suivi de l'ODD 6 et vise

	principalement l'intégration et le développement des efforts de suivi existants concernant le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau, l'utilisation de l'eau et l'efficacité de celle-ci, la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes liés à l'eau.
6.a et 6.b	<p>GLAAS : Analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable</p> <p>GLAAS vient compléter les initiatives GEMI et JMP sur le suivi de l'ODD 6 et assurera le suivi des cibles 6.a et 6.b sur les moyens de mise en œuvre. Il sera complété par le rapport de GEMI concernant la cible 6.5 sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).</p>

JMP, GEMI et GLAAS seront alignés progressivement pour assurer un cadre cohérent de suivi de l'ODD 6 et, ensemble, ils seront en mesure de permettre le suivi des progrès vers la totalité de l'ODD 6, tout en soutenant le suivi de beaucoup d'autres ODDs et des objectifs à l'aide d'indicateurs transversaux.

Cette première phase d'alignement de GEMI s'effectuera de 2015 à 2018 et se concentrera sur le développement de méthodes de suivi. Globalement le processus de la phase 1 se décline en trois étapes (voir calendrier) :

- 2014-2016 : élaboration de la méthodologie de suivi et tests pilotes et évaluation dans plusieurs pays (notamment : Ouganda, Sénégal, Bangladesh, Pays-Bas, Pérou, Jordanie)
- 2016-2017 : mise en œuvre et collecte de données au niveau mondial
- 2017-2018 : élaboration d'un « rapport de base » qui constituera une base de référence mondiale pour le suivi.

Ceci donnera donc lieu à la création d'une base de référence mondiale et la publication d'un Guide de Surveillance intégrée destiné aux responsables de la mesure, de la collecte et la compilation de données liées à l'eau et l'assainissement.

Calendrier pour la phase 1 du GEMI	2015		2016				2017				2018	
	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2
Elaboration / révision des méthodologies de suivi	•	•	•			•			•	•		
Sensibilisation nationale et régionale		•	•		•	•	•	•				
Essais pilotes des méthodologies (6 pays)			•	•	•							
Mise en place du référentiel global de données				•	•	•	•					
Déploiement global du suivi (50 pays)							•	•	•	•	•	•
Mise en place d'une base mondiale de référence					•	•				•	•	•

Figure 6 : calendrier de mise en œuvre de l'initiative GEMI pour son alignement avec JMP et GLAAS, crédit : ONU-Eau²

² Tableau issu de [Suivi en matière d'eau et d'assainissement dans l'Agenda 2030 pour le développement durable](#) (ONU-Eau, 2016) :

http://www.unwater.org/fileadmin/user_upload/unwater_new/docs/Suivi%20en%20matiere%20deau%20et%20dassainissement%20-%20Une%20introduction_2016-06-01.pdf

Du suivi national au suivi mondial de l'ODD 6 : une approche progressive

Dans le préambule de l'Agenda 2030, les pays "s'engagent à ne laisser personne de côté" - aucun objectif ou cible ODD ne doit être considéré comme rempli, jusqu'à ce qu'il soit respecté par tous. Cet objectif mondial est ambitieux. En pratique, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 aux niveaux des États membres se fera progressivement : en s'inspirant de l'ambition globale des cibles des ODD, les pays doivent fixer leurs propres objectifs qui prennent les circonstances nationales en compte³.

Le suivi mondial s'appuiera ainsi sur le suivi national, afin de permettre aux États d'agir à un niveau cohérent avec leurs capacités nationales et leurs ressources disponibles.

Une série d'indicateurs globaux, harmonisés au niveau international, seront utilisés pour rendre compte des progrès vers les objectifs, tirés principalement de sources de données nationales officielles. Ceux-ci doivent être complétés par des indicateurs supplémentaires nécessaires aux fins de l'utilisation et des rapports nationaux, régionaux et thématiques.

Pour l'ODD 6, l'ambition de ne laisser personne derrière se traduit notamment par les cibles 6.1 et 6.2 sur l'accès universel à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène. Leur suivi appelle à utiliser une ventilation des données afin d'observer les progrès réalisés plus finement : à l'échelle du service, à l'échelle des ménages mais également dans les lieux publics (écoles, établissements de santé, lieux de travail, etc.). Les données pourront aussi être ventilées pour le lieu de résidence et la région infranationale, ainsi que la richesse. Au fil du temps, l'ambition est d'inclure les établissements urbains informels dans les données recueillies, ainsi que de développer des instruments d'enquête pouvant saisir les groupes marginalisés et les inégalités au sein des ménages, telles que le sexe, l'âge et le handicap.

³ [Suivi en matière d'eau et d'assainissement dans l'Agenda 2030 pour le développement durable](#) (ONU-Eau, 2016) :

http://www.unwater.org/fileadmin/user_upload/unwater_new/docs/G1_Introduction%20au%20Guide%20de%20surveillance%20integree%20pour%20l'ODD%206_v2016-04-06.pdf

Les services d'eau et d'assainissement dans l'ODD 6

Les formulations utilisées dans les paragraphes ci-dessous suivent la présentation des cibles et des indicateurs tels que formulés par ONU-Eau⁴. Plus explicites, elles diffèrent légèrement de la formulation officielle⁵ telle que validée par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Les différences apparaissent en trame grisée dans les cellules.

Cible 6.1 : Eau potable

Cible 6.1 - D'ici à 2030, permettre un accès universel et équitable à une eau potable salubre et abordable pour tous

Définition des termes utilisés

Description de la cible	Interprétation normative ⁶
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès	Signifie que suffisamment d'eau est disponible de manière fiable à proximité de l'habitation, afin de répondre aux besoins domestiques
universel	Inclut toutes les établissements et les lieux de vie, y compris les foyers, les écoles, les établissements de santé, les lieux de travail, etc.
et équitable	Signifie la réduction progressive puis l'élimination des inégalités entre les sous-groupes d'une population
à l'eau potable,	L'eau utilisée pour la boisson, la cuisine, la préparation des aliments et l'hygiène personnelle
salubre	Une eau potable salubre est exempte, à tout instant, de pathogènes et de niveaux élevés de produits chimiques
et abordable	Le paiement du service ne constitue pas un obstacle à l'accès à l'eau ni n'empêche les individus de satisfaire d'autres besoins humains fondamentaux
pour tous	Convient à une utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes handicapées

⁴ ONU-Eau (2016) [Présentation des cibles et des indicateurs mondiaux de l'ODD 6](#)

⁵ Voir le [site officiel des ODD](#) ou le [rapport de la Commission de statistique](#) qui a validé la liste des indicateurs

⁶

http://www.unwater.org/fileadmin/user_upload/unwater_new/docs/G2_Presentation%20des%20cibles%20et%20des%20indicateurs%20mondiaux%20de%20l'ODD%206_v2016-04-20.pdf

Indicateurs pour l'eau potable

L'indicateur principal des MDG concernait « l'utilisation d'une source d'eau potable améliorée ». Les critiques émises lors des consultations internationales mentionnaient notamment la non-prise en compte des critères comme l'accessibilité, la disponibilité et la qualité.

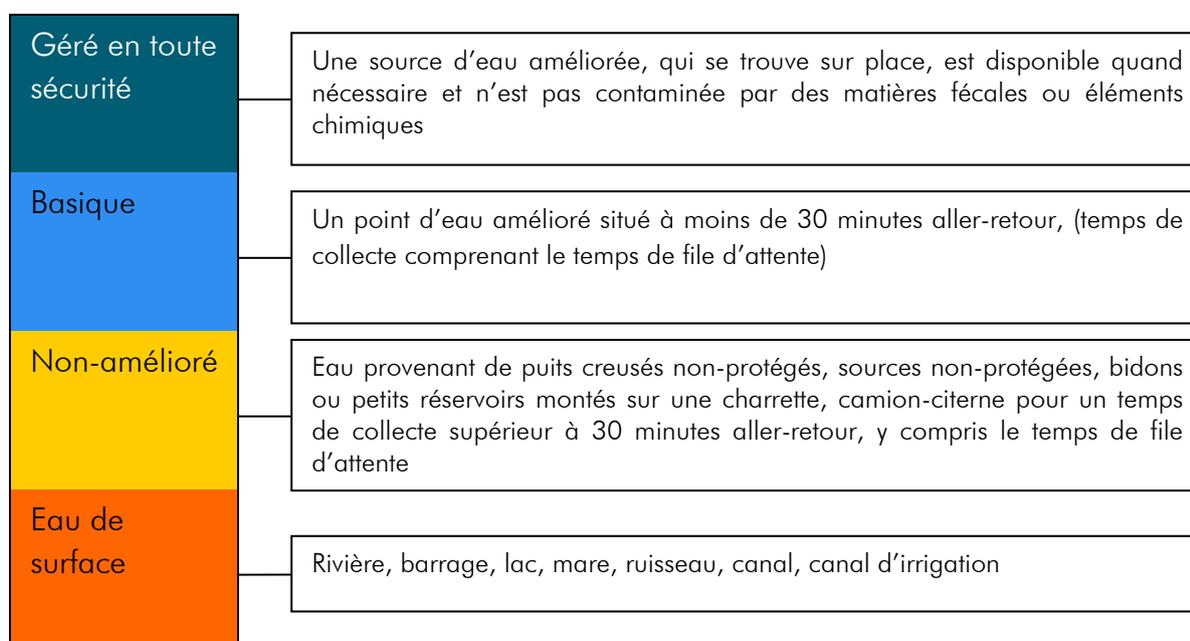
L'indicateur principal proposé pour les ODD est l'indicateur 6.1.1 : « la part de la population utilisant des services d'eau potable géré en toute sécurité ».

Il comprend quatre critères :

- ❖ une source d'eau améliorée (selon la définition de l'indicateur « amélioré » des OMD : par exemple eau courante dans une habitation, une cour ou un terrain ; robinets publics ou bornes fontaines ; puits tubés ou forages ; puits protégés ; sources et eaux de pluie protégées),
- ❖ qui se trouve sur place,
- ❖ disponible quand nécessaire,
- ❖ et n'est pas contaminée par des matières fécales ou éléments chimiques.

L'indicateur peut être ventilé par le niveau de service : un « service géré en toute sécurité » constituant le niveau de service le plus élevé pour la cible 6.1. Les autres niveaux de service reprennent les niveaux de l'échelle utilisée pour les OMD, le niveau de service « basique » reprenant la définition de « point d'eau amélioré » qui figurait dans les OMD.

Echelle de l'eau potable en milieu domestique



Le Programme commun OMS/UNICEF indique que l'évaluation du niveau de service peut passer par des enquêtes et des recensements auprès des ménages, qui peuvent produire de l'information sur le type de source d'approvisionnement en eau potable et leur

localisation, éventuellement renseigner sur la disponibilité et la qualité de l'eau au niveau des ménages. Ces données peuvent être combinées avec des données de disponibilité et de conformité avec les standards de qualité nationaux ou d'autres autorités de régulation.

Cible 6.2 : Assainissement et hygiène

Cible 6.2 - D'ici à 2030, permettre un accès à un assainissement et à une hygiène convenable et équitables pour tous et mettre un terme à la défécation en plein air, en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes vulnérables.

Définition des termes utilisés

Termes utilisés	Définition proposée
6.1 D'ici à 2030, permettre l'accès	Implique que les installations à proximité de l'habitation peuvent être facilement accessibles et utilisées en cas de besoin
à un assainissement	L'assainissement est la fourniture d'équipements et de services pour la gestion et l'élimination sans danger de l'urine et des excréments humains
et une hygiène	L'hygiène désigne l'ensemble des conditions et les pratiques qui aident à maintenir la santé et prévenir la propagation de maladies ; cela comprend notamment le lavage des mains, la prise en charge de l'hygiène menstruelle, et l'hygiène alimentaire
convenables	Signifie la présence d'un système séparant de façon hygiénique les excréments du contact humain, ainsi que la réutilisation/le traitement sans danger des excréments <i>in situ</i> ou le transport sécurisé et le traitement hors site.
et équitables	Implique la réduction progressive puis l'élimination des inégalités entre les sous-groupes de population
pour tous	Convient à une utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes handicapées
mettre fin à la défécation en plein air	Les excréments des adultes ou des enfants sont : déposés (directement ou après avoir été couverts par une couche de terre) dans la brousse, un champ, une plage, ou toute autre zone ouverte ; déchargés directement dans un canal de drainage, rivière, mer, ou tout autre plan d'eau ; ou sont enveloppés dans un matériau temporaire et jetés
en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles	Implique de réduire le fardeau de la collecte de l'eau et de permettre aux femmes et aux filles de gérer leurs besoins sanitaires et hygiéniques avec dignité. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des femmes et des filles dans les lieux de « forte utilisation » tels que les écoles et les lieux de travail, et dans ceux à « haut risque » tels que les établissements de santé et les centres de détention
et à ceux en situation vulnérable	Implique une attention aux besoins WASH spécifiques trouvés dans les « cas particuliers » comme les camps de réfugiés, les centres de détention, les rassemblements de masse, les pèlerinages

Indicateurs pour le suivi de l'assainissement

L'indicateur principal des OMD concernait « l'utilisation d'une infrastructure d'assainissement améliorée ». Cet indicateur avait été critiqué sur le besoin d'aller au-delà des seules considérations d'accès à l'assainissement, qui ne prennent pas en compte la filière assainissement dans son ensemble, dont la gestion des boues fécales.

Tout comme pour l'eau potable, l'évaluation de l'assainissement pour la cible 6.2 se décompose par niveau de service, au niveau domestique et dans les lieux publics.

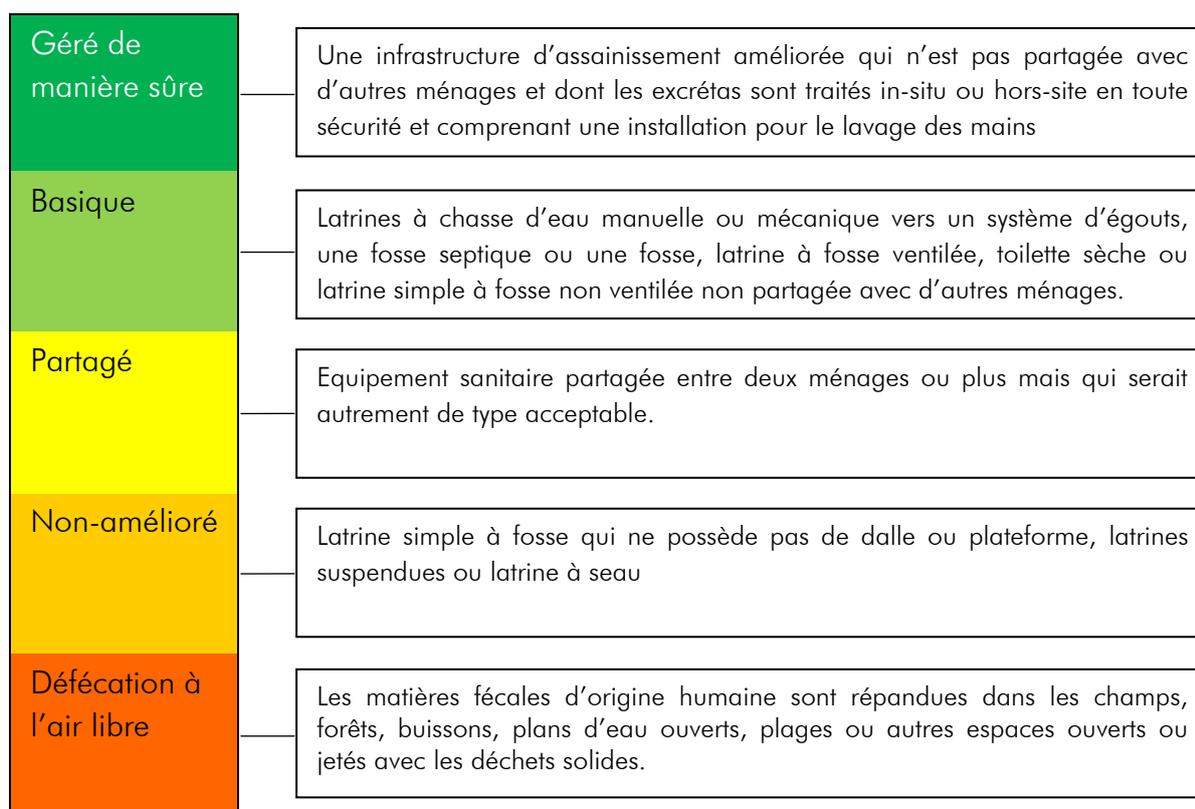
L'indicateur principal proposé pour les ODD est l'indicateur 6.2.1 : « **le pourcentage de la population utilisant des services sanitaires gérés en toute sécurité, comprenant une installation de lavage des mains avec du savon et de l'eau** ».

Il comprend trois critères :

- ❖ **une installation sanitaire améliorée** : selon la définition de l'indicateur « amélioré » des OMD, c'est-à-dire les toilettes à chasse d'eau (manuelle ou non) reliées à un système d'égout, les fosses septiques, les latrines à fosses, les latrines à fosse améliorées (avec une dalle ou une ventilation), et les toilettes sèches,
- ❖ **qui n'est pas partagée avec d'autres ménages**
- ❖ **et dont les excréta sont traités *in situ* ou hors-site en toute sécurité**
- ❖ Une **installation de lavage des mains** est un dispositif visant à contenir, acheminer ou réguler le débit d'eau pour faciliter le lavage des mains.

Les autres niveaux de service reprennent les niveaux de l'échelle utilisée pour les OMD, le niveau de service « basique » reprenant la définition de « service d'assainissement amélioré » qui figurait dans les OMD.

Echelle de l'assainissement



De même que pour l'eau potable, l'évaluation du niveau de service peut passer par des enquêtes et recensements auprès des ménages, qui peuvent produire de l'information sur le type d'infrastructures d'assainissement et si elles sont partagées. Le Programme commun OMS/UNICEF suggère que l'estimation du pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité peut se faire en combinant la proportion de la population utilisant les différents types d'infrastructure d'assainissement avec la proportion d'eaux usées gérées en toute sécurité.

Suivi de l'hygiène

Les indicateurs de la cible 7c « eau et assainissement » de l'ODD 7 n'incluaient pas le critère de l'hygiène. Parmi l'éventail des comportements d'hygiène jugés importants pour la santé, les consultations internationales post-2015 ont identifié le lavage des mains au savon et à l'eau comme une priorité absolue dans tous les milieux.

Bien qu'il n'y ait pas à l'heure actuelle d'indicateurs proposés pour l'hygiène, le Programme commun OMS/UNICEF propose deux indicateurs complémentaires pour la cible 6.2 : « le pourcentage de la population avec un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon à domicile ».

Le nouvel indicateur de base proposé est le « **pourcentage de la population disposant d'installations de lavage des mains avec de l'eau et du savon à domicile** » et fait référence à la présence d'un dispositif pour contenir, transporter ou réguler le débit d'eau pour faciliter le lavage des mains.

Echelle de l'hygiène

Basique	Dispositif de lavage des mains avec du savon et de l'eau présent au domicile
Non-amélioré	Dispositif de lavage des mains sans savon ou eau
Absence	Pas de dispositif de lavage des mains

Les enquêtes auprès des ménages comportent de plus en plus une section sur les pratiques d'hygiène pour laquelle l'inspecteur visite l'installation de lavage des mains et observe la présence d'eau et de savon. Cette observation de visu représente un indicateur plus fiable pour mesurer le comportement de lavage des mains que de demander aux individus de déclarer leur propre comportement.

Cible 6.3 : Pollution des ressources et gestion des eaux usées

Cible 6.3 - D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant le dépôt d'ordures et en diminuant la libération de produits chimiques et de matières dangereuses, réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées, et augmentant sensiblement le recyclage et la réutilisation de ces eaux en toute sécurité, à l'échelle mondiale.

Définition des termes utilisés

Termes utilisés	Définition proposée
<i>6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau</i>	Implique d'obtenir une qualité adéquate des masses d'eau réceptrices de sorte qu'elles ne présentent pas de risques pour la santé environnementale et humaine.
<i>en réduisant la pollution</i>	Signifie la réduction de la production de polluants à la source et la diminution du rejet de substances polluantes, depuis les sources ponctuelles (par exemple les sorties d'eaux usées provenant des ménages ou liées aux activités économiques) et non-ponctuelles (comme le ruissellement urbain et agricole)
<i>en éliminant le dépôt d'ordures</i>	Implique de mettre fin à tous les dépôts sauvages de déchets (solides et liquides, comme les lixiviats de déchets solides mal gérés)
<i>Diminuant la libération de produits chimiques et de matières dangereuses</i>	Implique la réduction de la production, de l'utilisation, et du rejet de substances dangereuses, telles que définies et énumérées dans les conventions de Bâle (1989), de Rotterdam (1998) et de Stockholm (2001).
<i>en réduisant de moitié la proportion</i>	Implique de réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées, produites par les foyers et l'ensemble des activités économiques (en fonction des Catégories Internationales de Classification Industrielle Type, CICIT-4) ; certaines activités revêtent une importance particulière en raison de leur forte production d'eaux usées, notamment l'agriculture, les industries minières et manufacturières, l'électricité, l'assainissement
<i>d'eaux usées</i>	Les eaux usées dont le propriétaire ou l'utilisateur n'a plus besoin, y compris les rejets dans les canalisations ou les égouts pour être traités, et les rejets dans l'environnement, ainsi que les eaux réutilisées par un autre utilisateur sans traitement préalable
<i>non traitées</i>	Le traitement implique tout processus permettant aux eaux usées de répondre aux normes environnementales applicables ou à tout autre norme de qualité ; le traitement peut être catégorisé en primaire, secondaire et tertiaire (ainsi que par les technologies

	utilisées : mécaniques, biologiques, avancées)
et augmentant sensiblement le recyclage	Implique une augmentation de la réutilisation sur place, dans le même établissement ou la même industrie
et la réutilisation de ces eaux	Fait référence aux eaux usées fournies à un utilisateur pour une utilisation ultérieure avec ou sans traitement au préalable (par exemple, l'utilisation des eaux usées domestiques par l'agriculture), en excluant le recyclage de l'eau dans un même établissement
sans danger	Signifie que l'eau subie un traitement suffisant, combiné à des barrières non-traitantes pour protéger la santé humaine, afin de satisfaire l'utilisation prévue (comme décrit dans les lignes directrices de l'OMS présentées en 2006 dans « L'Utilisation sans risque des eaux usées »
à l'échelle mondiale	Implique un recyclage et une réutilisation sans danger accrus dans le monde, permettant des efforts différenciés entre les échelles nationales et régionales, en concentrant les efforts dans les régions pauvres en eau

Indicateurs pour le suivi de la gestion des eaux usées

L'indicateur 6.3.1 relatif à la cible 6.3 est « **la proportion du volume d'eaux usées générées par les ménages et par les activités économiques traitée de façon sûre comparée au volume total d'eaux usées générées par les ménages et les activités économiques** ».

Les données issues du suivi de cet indicateur pourront être ventilées selon les niveaux de traitement (primaire, secondaire, tertiaire), la source (ménage, activité économique) et l'élément récepteur (eau douce, mer, sol).

Des indicateurs additionnels sur le recyclage et la réutilisation pourront compléter le suivi, en lien avec les indicateurs 6.4.1 et 6.4.2.

Un deuxième indicateur 6.3.2 est proposé pour la cible 6.3 : « **la proportion de masses d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante** ». Cet indicateur donne une vue d'ensemble de la pollution (y compris celle issue de sources diffuses non prises en compte par l'indicateur 6.3.1).

La prise en compte des lieux publics dans les services d'eau et d'assainissement

A ce jour, les programmes de développement ont mis l'accent sur l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène au niveau des ménages. Bien que l'accès des ménages reste

la principale préoccupation des consultations internationales, des recommandations apparaissent désormais dans les documents de suivi des ODD pour les institutions, y compris les écoles, les établissements de santé et les lieux de travail, où le manque d'accès à l'eau potable, l'assainissement ou l'hygiène ont également des impacts sur la santé, le bien-être et la productivité des populations.

Pourtant peu mentionnés, les défis liés à la gestion des infrastructures sanitaires publiques sont importants, notamment au vu de l'ambition des cibles de « ne laisser personne de côté ». Ces solutions d'assainissement collectif participent notamment à l'amélioration de l'accès des populations pauvres et posent des enjeux de qualité des services liée à la gestion des infrastructures ainsi que des enjeux d'intégration des populations vulnérables⁷.

La prise en compte de l'hygiène menstruelle dans les lieux publics compte par exemple parmi les leviers d'action majeurs pour l'égalité : en l'absence d'équipements adaptés dans les écoles, les filles ne vont pas à l'école lorsqu'elles ont leurs règles, ce qui peut entraîner des retards dans l'apprentissage, voire abandonnent l'école complètement.

Le suivi des indicateurs se fera donc également par rapport aux progrès réalisés pour les services d'eau et d'assainissement dans les lieux publics.

⁷ Pour plus d'information sur la gestion des infrastructures d'assainissement publiques, voir notre Guide SMC n°5 : Gérer les toilettes et les douches publiques

http://www.pseau.org/outils/ouvrages/pdm_ps_eau_smc_guide_5_gerer_les_toilettes_et_les_douches_publiques_2010.pdf

Annexe 1 : Bibliographie

Les OMD et l'évaluation des OMD

Nations Unies (2000) **Déclaration du Millénaire**. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2000, cinquante-cinquième session, 55/2. Publication : Nations Unies. [Document en ligne](#), en français.

OMS/UNICEF Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. **Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable. Mise à jour 2015 et évaluation des OMD**. Publication : OMS/UNICEF. [Disponible en ligne](#), en français.

Le Programme de Développement durable et la présentation des ODD

Nations Unies (2015) **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, soixante-dixième session, 70/1. Publication : Nations Unies. [Document en ligne](#), en français.

Cette résolution (compte-rendu officiel) adopte le nouveau Programme de Développement Durable qui définit 17 objectifs de Développement Durable et 169 cibles.

Nations Unies (2016) **Rapport sur les objectifs de développement durable 2016**. Publication : Nations Unies. [Document en ligne](#), disponible en 6 langues.

Ce rapport inaugural sur les objectifs de développement durable est un compte-rendu de la situation dans le monde : il présente chaque objectif ainsi qu'une sélection d'indicateurs éclairant pour un premier état des lieux, basé sur les dernières données disponibles (mai 2016).

ONU-Eau (2016) **Water and Sanitation Interlinkages across the 2030 Agenda for Sustainable Development**. Publication : ONU-Eau. [Document en ligne](#), disponible en anglais.

Ce papier d'analyse ONU-Eau examine le rôle central de l'eau et de l'assainissement dans les ODD et décrit les liens et des interdépendances entre les cibles de l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement et celles d'autres ODD. Il souligne l'importance d'une mise en œuvre intégrée des cibles sur l'eau et l'assainissement et d'un dialogue intersectoriel entre les différents objectifs.

Documents de suivi des ODD et des indicateurs associés

Commission Statistique (2016) **Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable**. Publication : Conseil économique et social. [Document en ligne](#), en français.

Ce rapport de la 47^{ème} session (8-11 mars 2016) de la Commission Statistique présente la liste d'indicateurs proposés le Groupe d'experts des Nations Unies et de

l'extérieur chargé des indicateurs par afin d'établir un cadre mondial d'indicateurs (liste complète en Annexe IV).

ONU-Eau (2016) **Présentation des cibles et des indicateurs mondiaux de l'ODD 6** (travail en cours). Publication : ONU-Eau. [Document en ligne](#), en français et en anglais.

Ce document présente les cibles et les indicateurs de l'ODD 6 en explicitant la terminologie. Le document de travail (dernière version au 20 Avril 2016) sera révisé au cours du troisième trimestre de l'année 2016 : pour la version plus récente, se reporter à la version anglaise "Integrated Monitoring Guide for SDG 6. Targets and global indicators".

WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme for Water and Sanitation (2015) **WASH Post-2015 Proposed indicators for drinking water, sanitation and hygiene**. Publication : WHO, UNICEF. [Document en ligne](#), en anglais.

Cette brochure présente les différentes cibles pour les cibles 6.1 et 6.2 et les échelles des services d'eau et d'assainissement.

IEAG-SDGs (2015) **Methodological note: Proposed indicator framework for monitoring SDG targets on drinking-water, sanitation, hygiene and wastewater**. Publication : WHO, UNICEF. [Document en ligne](#), en anglais.

Cette note du Groupe d'experts et Inter-institutions sur les ODD revient sur la définition des termes utilisés dans la formulation des cibles et des indicateurs pour l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène et les eaux usées.

Pour aller plus loin sur la compréhension et l'analyse de l'ODD6 et ses indicateurs

Le Corre, M. (2015) **Les Objectifs du Développement durable : un changement de paradigme nécessitant des indicateurs appropriés, l'engagement des États et la vigilance citoyenne**. Publication : Coalition Eau, GRET, France. [Document en ligne](#), en français.

Coalition Eau (2015) **Post 2015 : Acteurs et processus. Note de présentation**. Publication : Coalition Eau, France. [Document en ligne](#), en français.

pS-Eau (2015) **Un ODD eau adopté : Quid de son appropriation et de sa mise en œuvre dans les pays en développement ?** Les jeudis du pS-Eau, n°9. Publication : pS-Eau, France. [Document en ligne](#), en français.

Réseau Projection (2013) **OMD, ODD, post-2015...: et l'eau et l'assainissement dans tout ça ?** Compte-rendu de la rencontre Jeunes Professionnels. Publication : Réseau Projection, France. [Document en ligne](#), en français.

Outils de communication et sites internet officiels

Nations Unies (2016) **Objectifs de Développement Durable, 17 Objectifs pour transformer notre monde**. [Site internet](#), en français

Le site officiel des Objectifs de Développement Durable qui regroupe la liste des ODD et leurs cibles et donne l'actualité de l'agenda international.

Nations Unies (2016) **SDG Indicators, Global Database**. [Site internet](#), en anglais

La base de données officielle des Nations Unies qui compile les données collectées aux niveaux international et national pour le suivi des indicateurs des ODD (désagrégation possible par groupements régionaux et par pays).

Nations Unies (2016) **Sustainable Development Knowledge Platform**. [Site internet](#), en anglais.

Cette plateforme informe sur les acteurs et processus internationaux de l'Agenda 2030.

Partenariat Français pour l'Eau (2016) **L'Eau dans les objectifs de Développement durable**. [Site internet](#), en français.

Le site internet du PFE regroupe des informations sur l'actualité de l'eau dans les ODD et propose des outils de communication à destination du grand public (poster, vidéo, etc.)

Sustainable Development Solutions Network (2016) **Sdg.guide. Getting Started with the Sustainable Development Goals**. [Site internet](#), en anglais.

Guide interactif à destination des acteurs de la mise en œuvre des ODD.

WHO/UNICEF (2016) **Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation**. [Site internet](#), en anglais.

Annexe 2 : Liste des cibles et indicateurs associés de l'ODD 6, tels que validés par la 47^{ème} Commission statistique de l'ONU en mars 2016⁸

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cibles	Indicateurs
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger 6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne

⁸ La liste complète des indicateurs est présentée à l'annexe IV du Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2016/2/Rev.1) à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-laEG-SDGs-Rev1-F.pdf>

<p>6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau</p>	<p>6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau</p> <p>6.4.2. Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles</p>
<p>6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient</p>	<p>6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)</p> <p>6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel</p>
<p>6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs</p>	<p>6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau</p>
<p>6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation</p>	<p>6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics</p>
<p>6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement</p>	<p>6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement</p>